



**Municipalité de
Terrasse-Vaudreuil**

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 646 ÉTABLISSANT
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, AVIS PUBLIC est, par les présentes donné aux citoyens et contribuables de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

1. QUE, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, un avis de motion a été donné à l'égard du règlement numéro 646, établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil. Le projet de règlement numéro 646 a été présenté séance tenante.
2. QUE l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal est imposée par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
3. QUE le projet de règlement numéro 646 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil peut être résumé ainsi qu'il suit :

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant par la municipalité, telles qu'énoncées audit projet de règlement, sont l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, les employés de la municipalité et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, et la recherche de l'équité.

Les règles de conduite instaurées audit projet de règlement ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
 - Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
 - Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.
4. QU'il est prévu que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement numéro 646 lors de la séance ordinaire du conseil qui sera tenu le 13 février 2018 à 19 h 30 au centre communautaire, au 78, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil (Québec).
 5. QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au Service du greffe, 74, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil (Québec) durant les heures de travail, soit de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce cinquième (5^e) jour du mois de février deux mille dix-huit (2018).

Lily Ducharme
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la municipalité au www.terrasse-vaudreuil.ca